
Renvoi au comité de liquidation des dons annoncés par les administrateurs du département du Var consistant en divers titres de notaire et de perruquier, ainsi que du prix de la liquidation qui pourrait y revenir, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation des dons annoncés par les administrateurs du département du Var consistant en divers titres de notaire et de perruquier, ainsi que du prix de la liquidation qui pourrait y revenir, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 204;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35845_t2_0204_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 22 Nivôse An II

(Samedi 11 Janvier 1794)

Présidence de DAVID

La séance est ouverte à 10 heures.
Un membre du comité des dépêches donne lecture de la correspondance.

1

Les administrateurs du département du Var font passer à la Convention nationale les titres d'offices de notaire qui ont été déposés pour les citoyens Olivier, notaire à St-Auban, Lambert à Cipières, André Chivis à Sevagnolle, Dedons à Cipières, Guerin à Gars, Lambert à Saint-Césaire, Ferand à Soleilhas, Pierre Viat à Saint-Césaire.

Ils transmettent également deux titres de perruquier, l'un du citoyen Chatrier de Grasse, et l'autre du citoyen Louis Ammery d'Antibes.

Tous ces citoyens font à la Patrie l'offrande du prix de la liquidation qui pourroit leur revenir, et prient la Convention nationale de la regarder comme l'expression du plus pur civisme et de leur attachement à la constitution républicaine (1).

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

2

Le citoyen Milhau, agent national près le district de Béziers, adresse quelques exemplaires des discours qui furent prononcés le 30 frimaire, à l'occasion de la fête de la Raison, qui fut célébrée dans cette ville (3).

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[Béziers, 13 nivôse] (5)

« Je m'acquitte d'un devoir bien doux qui m'est imposé par l'administration, en t'adressant quelques exemplaires des discours qui furent prononcés le 30^e frimaire dernier à l'occasion de la fête de la raison qui fut célébrée en cette ville. Je suis persuadé que tu les trouveras dignes d'être lus à la Convention et d'occuper une place dans le Bulletin. Ce sont les désirs d'une administration régénérée qui ne respire que pour la Montagne et dont les vœux ne

(1) P.V., XXIX, 163. Mention dans *J. Sablier*, n° 1071; *J. Lois*, n° 471. Sevagnolle pourrait être Sereyrol, aujourd'hui La Cadière.

(2) Bⁱⁿ, 22 niv.

(3) P.V., XXIX, 163.

(4) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).

(5) C 288, pl. 886, p. 19.

seront remplis qu'après que la République aura triomphé de tous ses ennemis.

Salut et Fraternité.»
MILHAU.

[Discours du cⁿ Milhau, 30 frim. II] (1)

Français, mes Concitoyens, je vous félicite d'être le premier peuple du monde, depuis l'établissement des Sociétés civiles, qui élève des autels à la Raison sur les débris des Idoles dont le poids nous écrasoit. Vous serez heureux, si vous marchez constamment à la lueur de son flambeau. Hélas! jusqu'à nos jours, il n'avoit éclairé qu'un petit nombre de sages, qui, pour échapper à la vengeance des tyrans sacrés et profanes, n'exprimoient leurs idées qu'en tremblant et toujours, sous le voile de l'allégorie ou de l'anonyme. La multitude dont l'ignorance et la crédulité furent toujours le patrimoine de l'imposture et du crime, rampoit servilement aux pieds d'une caste sacrée qui l'endormoit pour la piller; d'une caste profondément fourbe qui, substituant la superstition à la morale, prescrivait à ses aveugles sectateurs d'autres devoirs que ceux de la société, ou en pervertissoit l'ordre et la pratique; d'une caste enfin qui, se disant médiatrice entre Dieu et l'homme, exerçoit un pouvoir absolu sur les consciences, dispoisoit à son gré des couronnes, calomnioit la nature, persécutoit les philosophes, et jugeant dans sa propre cause, faisoit pieusement brûler ceux qu'elle ne pouvoit convertir.

Grâces à la Révolution, le joug sacerdotal est brisé; ils ne viendront plus, ces prétendus organes de la divinité, nous prêcher, en son nom, des vertus stériles qu'ils ne pratiquoient pas, des dogmes absurdes qu'ils ne croyoient pas, des observances puérides dont ils se moquoient en secret; ils ne viendront plus, ces hommes avides et présomptueux, ces dominateurs du genre humain, assiéger le lit de l'homme mourant, s'emparer de son esprit affoibli par la maladie, et lui dicter, au nom du ciel, des dispositions dernières que le ciel réprouvoit. Le temps de l'erreur est passé, celui de la vérité commence; vérité précieuse qui délivre l'homme social des fausses terreurs dont une théologie sombre et mystérieuse se plaisoit à l'environner. Peuple, écoute-là! cette vérité que tu as si longtemps ignorée, et laisse-là sur leurs sacrés tréteaux, ces pieux charlatans, qui, abusant de ton goût pour le merveilleux, exigeoient sans nécessité, le sacrifice de ta raison, et celui de tes

(1) *Id.*, p. 20. Broch. in-8°, 14 p.